

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, au bureau du Journal, ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Octobre 1882.

Chronique générale.

La convocation des Chambres est définitivement fixée au 9 novembre. Cette date tardive a été prise pour contraindre le Parlement à donner au gouvernement les étreintes budgétaires et empêcher l'examen des questions qui amèneront la chute du cabinet.

M. Floquet est exécuté par les chefs du parti radical. M. Clémenceau lui reproche de « faire la désunion ». M. Rochefort déclare que M. Floquet « n'a jamais été et ne sera jamais qu'un instrument docile aux mains de M. Gambetta ».

Le conseil municipal de Paris est fort maltraité par la République française, journal de M. Gambetta, qui lui reproche ses prétentions ambitieuses et ridicules. Le mot y est. C'est à propos des lycées de filles, que la République a été prise d'une forte colère contre l'assemblée présidée par l'inénarrable Songeon.

« La prétention de se faire une place à part dans l'Etat, de se mettre au-dessous ou en dehors du droit commun éclate ici trop clairement, alors que sur d'autres

points on affecte précisément de revendiquer le droit commun. La conclusion qui se présente à tous les esprits c'est que la partie intransigeante du conseil réclame le droit commun quand il lui plaît et le repousse quand il ne lui plaît pas, et qu'en somme par cette conduite elle poursuit tout simplement un but de politique inavouable et d'ambition personnelle.

Le conseil municipal, cependant, fera bien de réfléchir que non-seulement dans cette question, mais dans plusieurs autres tout aussi graves, il a donné des preuves d'une extraordinaire impuissance. Les applaudissements de politesse que ses délégués ont reçus dans les différentes villes des départements où ils se sont montrés, ne devraient pas leur faire illusion sur les véritables sentiments dont le conseil est l'objet auprès de la plus grande partie du public.

La conclusion est plaisante, et l'on ne s'attendait pas à voir le scrutin de liste en cette affaire, comme si le scrutin de liste pouvait donner du bon sens à qui n'en a pas ! N'importe ! Constatons que M. Gambetta se brouille de plus en plus avec les politiciens de Paris, parmi lesquels il ne voit que des rivaux d'ambition.

Nous lisons dans le Français : « Voilà que la République française s'avise de prendre hautement fait et cause pour M^r Bellot des Minières. Ou les collaborateurs de M. Gambetta ont absolument perdu le sens commun, ou ils devraient bien penser que leur appui ne saurait servir à l'évêque de Poitiers. Quand un gouvernement, comme celui des républicains,

s'est posé en ennemi de la religion, qu'il disperse les congrégations et renverse les crucifix, c'est bien le moins qu'il ne se mêle pas d'intervenir entre les évêques et leurs chapitres.

Nous connaissons une République dont le Président s'avisa de réformer le clergé du pays dont les destinées lui étaient confiées. Cette République était la République de l'Equateur, et ce Président était Garcia Moreno. Celui-ci, avant de toucher aux affaires ecclésiastiques de l'Equateur, plaça sa République sous le patronage du Sacré-Cœur et se fit donner par le Saint-Siège les pouvoirs nécessaires. Cela fait seulement, il crut pouvoir s'occuper des affaires religieuses dans la République équatorienne.

Le clergé français n'est, à aucun point de vue, dans la situation où se trouvait le clergé équatorien, et n'a pas besoin de réformes ; mais, si M. Gambetta et ses amis veulent jamais s'occuper de lui et de ses affaires, nous les engageons à s'inspirer quelque peu de l'esprit de Garcia Moreno ; autrement, ils risquent fort que leur entreprise n'ajoute encore un ridicule de plus à tous ceux dont ils se sont déjà couverts. »

Le Constitutionnel examine quelle est la situation des esprits en France, au point de vue d'une restauration monarchique. Il n'est point optimiste, tant s'en faut ; néanmoins, voici ce qu'il en dit :

« Certes, le comte de Chambord et le régime qu'il personnifie sont loin d'être populaires, et ce n'est pas spontanément qu'ils seront appelés, s'ils doivent jamais revenir. Mais le régime actuel en est arrivé à un tel état de déconsidération et d'affaiblissement, la conscience française est prise d'un tel dégoût que la restauration serait accueillie par les trois quarts de la nation comme une délivrance. Quant au reste, il protesterait à peine et ne résisterait pas. La République a découragé le dévouement et étouffé la foi jusque dans l'âme de ses meilleurs champions. On ne combat pas pour un régime qui n'est qu'un étalage de plaies. »

LES TROUBLES DE MONTCEAU-LES-MINES.

Une nouvelle tentative criminelle a été commise avant-hier à Saint-Jean-des-Vignes. La gendarmerie est heureusement arrivée à temps pour en empêcher l'exécution complète.

Une cartouche de dynamite était placée dans le jardin des Sœurs de Saint-Jean. La mèche était allumée lorsqu'un gendarme en tournée aperçut la fumée et put conjurer la catastrophe.

Une douzaine d'arrestations viennent d'être faites.

Voici les principales qui ont été maintenues : Suchet, distributeur de journaux révolutionnaires, et ses deux fils ; Chaizo et Kaser, cabaretiers, propriétaires des établissements où se réunissait la Bande Noire, depuis qu'elle avait quitté les bois ; Cotin, ancien garde-champêtre ; Viteau, charron, qui passe pour avoir pris une très-grande part aux événements du mois d'août dernier, mais qu'on avait dû relâcher faute de preuves ; enfin, une dizaine de mineurs.

On dit que des fils de fer ont été tendus pendant la nuit sur le passage des patrouilles de cavalerie.

On dit également que des affiches portant ces seuls mots : A samedi ! auraient été apposées au Creusot, tranquille jusqu'à présent.

Le sous-préfet d'Autun est parti pour le Creusot.

On n'a pas encore découvert l'auteur de la tentative d'explosion dirigée contre le presbytère de Saint-Vallier.

Les autorités de la Côte-d'Or ont été invitées à surveiller attentivement les réunions ouvrières qui ont lieu dans différentes localités du département.

On a quelque certitude de croire qu'un mouvement ouvrier est à la veille de se produire dans la région.

Les pièces qui ont été saisies à Montceau-les-Mines, à Lyon, à Blanzay et ailleurs, donnent une certaine inquiétude à ce sujet.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

CLAUDE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XII

(Suite.)

Eh ! oui, Paris capitulait. C'était là que venaient aboutir plans, proclamations, défenses, combats, tout, tout, jusqu'à cette tentative dernière de Buzenval qu'on a pu traiter tout d'abord d'héroïque, d'insensée, et qu'il suffit de qualifier d'inutile ! Paris s'ouvrit. Il y eut un empressement égal pour y accourir et pour en sortir.

Les gens du dehors arrivaient, anxieux, pour savoir ce qui leur restait de famille ou d'amis.

Les gens du dedans s'enfuyaient, altérés d'air, de pain blanc, de viande fraîche et d'espace.

Une des premières personnes qui franchit les portes de la ville investie, pour aller demander à la Suisse l'oubli de ses misères, fut M^{lle} Caroline, encore mal remise de sa violente fureur.

Elle secoua la poussière de Paris sous ses larges pieds, en maudissant ce qu'elle laissait derrière elle, avec l'espoir de ne le revoir jamais.

Tout était alors si bouleversé et les communications si difficiles qu'elle dut traverser une partie de la France dans un wagon à bestiaux.

La hâte qu'elle déploya pour s'échapper de sa prison parisienne fut si grande, que M^{lle} Caroline prit à peine le temps de réunir ses valeurs, ses papiers concernant la procédure entamée pour sa demande de divorce, et pas du tout celui de faire ses adieux à M^{lle} Boldini.

La blonde Lucy ne s'en affligea pas. Depuis longtemps, elle se passait parfaitement de sympathie, de société même, et consacrait à sa propre individualité un culte de plus en plus fervent.

Son intérêt dictait seul les témoignages affectueux qu'elle continuait à donner à son frère. Lui, devant l'aisance matérielle, une sécurité relative et l'avenir probable de ses deux petits garçons, son habileté ne faillit pas à sa tâche.

On la vit à l'ambulance Le Bastu, fidèle à ses traditions théâtrales, passant de l'attendrissement à une spirituelle gaieté, exacte, souriante, ne songeant pas à se rendre utile, mais n'oubliant jamais de se rendre agréable.

Ah ! ce n'est pas elle qui aurait quitté Paris !

Elle arrivait dans le salon des trois blessés précédée d'un parfum suave, y apportait un rayon d'élégance sévère, y charmait la vue par sa grâce blonde, y enchantait l'oreille par son timbre musical, et s'en allait, l'heure venue, emportant les

regrets unanimes des pauvres souffrants.

Ses blanches mains ne touchèrent jamais une compresse, ne présentèrent jamais un breuvage, ne relevèrent jamais un oreiller ; et pourtant, en se retirant, elle semblait enlever à cette portion de l'ambulance sa part de lumière.

Léon n'était pas médiocrement fier de cette si charmante sœur, et Geneviève, la bienveillance même, se réjouissait de la distraction favorable que cette présence apportait en un séjour si monotone.

S'effaçant toujours, elle, l'active, la patiente, la dévouée, elle ne semblait pas voir que le dévouement d'emprunt de la belle-sœur rejetait dans l'ombre son inépuisable dévouement.

Cela dura quelques semaines. L'officier de la garde nationale, mort des suites de sa blessure, avait été remplacé par un capitaine de cavalerie, M. Hubert. Le sergent se remettait bien lentement.

L'ingénieur avait grand espoir de recouvrer l'usage de sa jambe brisée.

Dès l'ouverture de Paris, les nouvelles de province affluèrent. Les lettres arrêtées par l'investissement, accumulées aux portes, furent déversées par chargement énormes à la poste parisienne.

Il arriva jusqu'à vingt-cinq lettres un matin dans le petit phalanstère du boulevard du Prince-Eugène. Relations de province, anciennes élèves

dispersées par la guerre, écrivaient à M^{lle} Carvès ou à M^{lle} Outier.

D'une main hâtive, Geneviève faisait passer sous ses yeux les enveloppes encore closes, cherchant évidemment une écriture connue.

Penchée sur son épaule, avec une ardente curiosité, Julienne dévorait, elle aussi, chaque suscription d'enveloppe.

— Ah ! fit Geneviève d'une voix joyeuse, des nouvelles de Placial !... Enfin !

Elle déchira le pli, tandis qu'elle sentait s'appuyer plus fortement à son cou le bras tremblant de M^{lle} Outier.

Placial écrivait brièvement, deux ou trois lignes par jour. Mais il avait mis huit jours à terminer ce rapide journal, lequel pouvait se traduire ainsi :

- « On se bat. »
« On est repoussé. »
« Beaucoup d'amputations. »
« Que de blessés !... que de morts ! »
« Je suis en bonne santé. »
« Je pense à vous toutes avec douleur. »

Cela n'était même pas daté. Il avait écrit dans quelque ferme, dans un coin d'ambulance provisoire, avec un crayon rouge une fois, noir une autre ; la signature était à l'encre.

Tout ce qui manquait dans ces lettres les rendait bien éloquentes.

MM. Japy frères, les célèbres industriels de Beaucourt (Haut-Rhin), ont reçu de Paris un avis révolutionnaire ainsi conçu : « Le comité de la dynamite ordonne aux Japy d'augmenter de 30 0/0 la solde de leurs ouvriers, d'ici à quelques jours. Sinon, leurs usines sauteront et les Japy seront assassinés. »

MM. Japy se sont hâtés de faire prévenir la police, et les mesures ont été prises pour déjouer les criminelles menaces du comité parisien.

Jusqu'ici, une seule personne, parmi les indemnisés de décembre, a fait l'abandon de sa rente aux vrais nécessiteux. Cet honorable citoyen s'appelle M. Coquegniot et habite Nolay, dans la Côte-d'Or. Il a déposé la rente de 400 fr. que la loi lui avait attribuée, comme fils de victime, sur l'autel de la philanthropie pure et simple, et non sur celui de la politique, ce qui double le mérite de sa bonne action. Sa pension va grossir les revenus de l'hospice de Nolay. C'est d'un brave homme et d'un homme intelligent.

Une triste nouvelle pour tous les vrais Français. Voici les moines de la Grande-Chartreuse qui, après les Jésuites et les Capucins, se préparent à quitter la France pour chercher en Angleterre un asile que leur refusent leurs compatriotes. — Un contrat, déjà ancien, passé entre l'Etat et les Chartreux, et aussi la crainte de perdre, avec la fameuse liqueur, une source considérable de revenus, ont seuls empêché le gouvernement de crocheter le monastère de la Grande-Chartreuse, comme il l'a fait partout ailleurs.

C'est au XI^e siècle que la Chartreuse dite de Grenoble fut fondée par saint Bruno; elle subit bien des vicissitudes : une avalanche et huit incendies détruisirent successivement les bâtiments, mais jusqu'en 1793 l'Ordre lui-même fut respecté. A cette époque néfaste, les religieux furent dispersés, le monastère saccagé, et ses dépendances devinrent la propriété de l'Etat.

Les moines reprirent possession de la Chartreuse en 1816, mais à titre de simples locataires, et moyennant une redevance annuelle. C'est ce contrat de louage qui a été invoqué comme une reconnaissance tacite du rétablissement des Chartreux en France.

La Grande-Chartreuse, où réside le général de l'Ordre, doit sa célébrité à son admirable situation dans les montagnes du Dauphiné, et à sa fameuse liqueur. Comme il est convenu que « les descriptions ne décrivent rien », — point n'est besoin de parler des forêts, des pics dénudés, du torrent, qui forment les sites incomparables des gorges de Fourvoirie et du Désert, — si chers aux excursionnistes. Et la Chartreuse? combien la préférait encore à toutes les beautés de la nature! Sans doute, cette précieuse liqueur procure au monastère un revenu annuel de 500,000 francs, mais certes jamais argent ne fut plus libéralement ni mieux employé : c'est lui qui nourrit les pauvres monta-

gnards, relève de leurs ruines les villages détruits par le feu ou l'avalanche, bâtit les églises, fonde les écoles.

Messieurs les républicains, je le crois, tiennent peu compte de ces innombrables bienfaits, mais ils apprécient la Chartreuse; au moins devraient-ils avoir la reconnaissance... de l'estomac.

On prétend que les montagnes de la Grande-Chartreuse ont été le théâtre des exploits de Cartouche et de Mandrin; vont-elles donc retomber aux mains des émules modernes de ces maîtres dans l'art de prendre le bien d'autrui?

LES ÉBOUTIERS DE MONTCEAU-LES-MINES EN COURS D'ASSISES.

Décidément, les soldats de la cause socialiste ne sont pas des héros.

Parmi les vingt-trois socialistes assis sur les bancs de la Cour d'assises de Chalon, une dizaine ont été interrogés et leurs réponses font pitié. Pas un qui ose se dire partisan de la revendication sociale, pas un qui se présente comme le soldat d'une idée. Ils n'ont rien fait, rien vu, rien entendu... Je ne sais pas, ça se peut, c'est pas vrai, on m'a entraîné par force, ou m'a dit, je ne m'en souviens pas. Voilà tout ce qu'on peut en tirer. Un de leurs chefs, Viennet, a un autre système de défense. Il a 47 ans et était chef de groupe. On a vu par ses réponses qu'il cherche une excuse dans l'ivresse. Le principal accusé Bonnot n'est guère plus héroïque. Bonnot est un forgeron âgé de trente-quatre ans, ancien conseiller municipal de Montceau, il a fait faillite et est actuellement président de la Chambre syndicale de la... Pensée. Il correspondait avec Dumay, président de la Chambre syndicale de Blanzay et le grand agitateur du pays.

L'interrogatoire de M. Chagot, gérant de la société minière du Blanzay, est des plus instructives.

On sait que M. Chagot a toujours travaillé à assurer le bien-être des ouvriers qu'il employait. Il leur a fait construire des maisons, des écoles, des dépôts de comestibles et de combustibles, leur a assuré des retraites, etc., etc. Il réalise bien le type de l'industriel chrétien, soucieux des intérêts et de la moralité de ses ouvriers.

D. — Vous êtes, monsieur, le gérant de la Société minière de Blanzay, dont dépend Montceau-les-Mines. Que pensez-vous du mouvement ouvrier qui s'est produit?

R. — Je ne sais quelle en peut être la raison en ce qui me touche. J'ai donné spontanément à mes ouvriers tout ce qu'ils ont réclamé dans d'autres régions. Je leur ai assuré une retraite de 450 à 600 fr. par an, et quand ils se marient, je les rends propriétaires d'une maison et d'un jardin, moyennant le paiement, pendant dix ans, d'un loyer des plus modérés, loyer qu'ils paieraient plus cher partout ailleurs.

D. — Que savez-vous de l'existence de la Bande noire?

R. — L'organisation socialiste de notre région est complète depuis plusieurs années.

avec les événements, à se laisser être heureux? Ces préoccupations affectueuses se firent jour avec un abandon dont elle n'était point coutumière, dans ses longs entretiens avec Léon Bourgeal et Jacques Ferrat.

De même que les préventions de l'ingénieur contre le boiteux, suscitées autrefois par le vieux socialiste, s'étaient ébranlées en présence de l'énergie, de l'initiative de Jacques à l'époque du mariage d'Antonio Boldini, et fondues ensuite comme neige au soleil en face du dévouement dont le jeune infirmier entourait son blessé, de même Geneviève espérait ramener Léon à des idées plus justes sur Placiel Molins, si méconnu, si accusé, par l'inconscient ombrage que le terrible vieillard avait également soulevé dans le cœur faible de son fils.

Mais quelle tâche délicate!... et combien le tact exquis de Geneviève lui fit sentir qu'à la vouloir poursuivre elle risquait de manquer le but.

En effet, Léon Bourgeal ne voyait en Placiel qu'un juge.

Autrefois, à l'époque de son mariage religieux, accompli comme en se cachant, il avait redouté la critique du dernier parent de la jeune épouse.

Plus tard, à l'heure des dissolutions folles, il craignait son blâme secret et ses reproches directs.

Quand vint la ruine et le divorce, il eut peur d'un duel.

La préfecture de Saône-et-Loire a été avertie. Nous avons supplié l'autorité de surveiller ces agissements. L'autorité n'a rien ou presque rien fait. Alors nous avons été désarmés. J'ajoute, messieurs, que tous ces gens-là ont été égarés. Ils se prétendent communistes, ils demandent le partage des biens. Eh bien! je leur ai donné volontairement, à chacun, une maison et un jardin qui valent bien plus que ce que le partage des biens pourrait leur rapporter. Depuis quatre ou cinq ans, j'ai augmenté de 500 mille francs les salaires des ouvriers.

D. — Les chambres syndicales sont toutes fédérées entre elles. Elles dépendent de la fédération ouvrière du Sud-Est.

R. — Oui. Celle de Montceau-les-Mines a été créée par les ouvriers du Creuzot qui sont venus faire de la propagande chez moi. Les chambres syndicales ont du reste trouvé le terrain admirablement préparé à Montceau-les-Mines, où l'Internationale a laissé des traces profondes. Les chambres syndicales se réunissaient dans les bois, la nuit.

D. — Parlez-nous, monsieur, des actes de vandalisme qui ont été commis pendant le mois d'août dernier.

R. — Il y a un prétexte et il y a une cause. Le prétexte, c'a été la pression cléricalle. Messieurs, j'ai des sentiments religieux, j'en suis heureux, puisqu'ils me portent à considérer mes ouvriers comme mes enfants et à faire pour eux tout ce que je puis, mais jamais je n'ai exercé aucune pression sur les consciences. Je laisse mes employés libres, et il n'y en a pas un dixième qui aille à la messe.

M. Chagot, se tournant vers les accusés, ajoute avec une grande énergie :

« Je tiens à dire que je ne tolérerai jamais à Montceau de démonstration publique contre la religion et la société. Les ouvriers sont maîtres chez eux. Au dehors j'entends qu'ils n'insultent pas à mes convictions, et je le proclame ici hautement. » (Sensation.)

M. le président. — Et quelle est la véritable cause du mouvement?

R. Suivant tout ce que j'ai entendu dire, il y avait un mot d'ordre général, et Montceau-les-Mines l'a fait avorter en partant trop tôt.

D. N'avez-vous pas entendu dire que les ouvriers avaient été exaspérés de la présence de plusieurs de vos ingénieurs au congrès catholique qui s'est ouvert à Autun au commencement d'août?

M. Chagot. — Aucun de mes ingénieurs n'est allé au congrès catholique, mais j'y suis allé, moi. Les ouvriers n'ont rien à voir avec les affaires de ma conscience.

Un murmure de respectueuse sympathie accueille la déposition de cet homme de bien, si mal récompensé de tous les sacrifices qu'il s'est imposés pour améliorer le sort des mineurs.

Après cette déposition si loyale et si franche, le maire de Montceau-les-Mines, M. le docteur Jeannin, fait une déposition confuse et embrouillée dans laquelle il cherche à rejeter sur le « cléricisme » la responsabilité des troubles de Montceau. Les pèlerinages de Paray-le-Monial et de Montceau-

Toujours, enfin, il s'était senti humilié de la comparaison que Geneviève pouvait si facilement, si fatalement faire entre l'inconduite, les prodigalités, l'abandon du déplorable compagnon de sa vie, et la prudence, la tenue, le dévouement de son ami d'enfance.

Oh! certes, il sentait n'avoir pas le beau rôle. Jadis, il en prenait du dépit, de l'ombrage, de la colère. Aujourd'hui le chagrin l'emportait. Il déplorait d'avoir méconnu Geneviève pendant qu'une autre n'avait cessé d'admirer ses hautes vertus.

Sa tristesse s'accroissait, quand le nom du docteur Molins venait lui rappeler ses torts : la sympathie ne naissait pas.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Un maire, ancien magistrat, procède à un mariage :

— Mademoiselle X..., dit-il à la fiancée, consentez-vous à prendre pour époux M. Z..., ici présent?

Et, après la réponse de la jeune fille, se tournant vers le fiancé, le maire distrait prononce cette formule :

— Prêvenu; qu'avez-vous à dire pour votre défense?

A la correctionnelle :

— Accusé, qu'avez-vous à ajouter pour votre défense?

— Mon président, faites comme si c'était pour vous!

les - Mines ont, dit-il, exaspéré les ouvriers (?).

L'audition des témoins se continue sans révéler des faits bien nouveaux, mais il résulte de toutes les dépositions que ce mouvement est l'œuvre de l'Internationale qu'un soulèvement général devait éclater dans tous les centres ouvriers, que la section de Montceau a mis seulement trop de précipitation.

Un certain M. Gauthier, conseiller municipal de Montceau, est venu déclarer qu'il foudroyait les révélations à faire.

M. le président le somme de s'expliquer; alors il prétend avoir reçu les révélations de l'inculpé Luard.

Luard, interrogé, nie avoir jamais tenu le propos que lui prête le témoin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 octobre. Nouvelle hésitation du marché. Les rentes des 3 0/0, 81.42 et 81.32; l'amortissable, 81.77 et 81.72; le 5 0/0, 116.57 et 116.52.

Les fonds étrangers ont un marché très-lourd, la spéculation comme l'épargne s'éloigne de ces valeurs, il est donc certain que l'émission d'obligations russes offertes par le Comptoir (dit national) d'Escompte aura le vaste succès qu'elle mérite en raison des conditions mauvaises dans lesquelles se présente l'affaire.

Parmi les sociétés de crédit, il y en a peu qui ont eu des demandes bien suivies. On se tient un peu sur la réserve.

Le Crédit Foncier lui-même est un peu lourd et hésitant à 1,417.50. Mais à ce prix nombre de capitalistes chercheront certainement à y entrer et à s'assurer la possession de ce titre.

La Banque Centrale de Crédit continue à se bien tenir. A 525 et 530, c'est un titre excellent à acheter.

Le Crédit Provincial est calme, toutefois l'action se maintient aux environs de 540, la part de fondateur donne lieu à des transactions de 250 à 260.

Le Suez est moins soutenu à 2,635 et 2,625. Le Panama reprend à 506.25 et 510.

Quant à l'action Gaz, elle reste lourde à 1,585. Les chemins de fer ont une attitude aussi peu satisfaisante que la veille : Lyon, 1,635; Midi, 1,225; Nord, 1,970; Orléans, 1,280.

Chronique militaire.

ENCORE LES TAMBOURS.

On lit dans la Patrie :

« La République française a saisi l'occasion du départ de la classe 1877 pour commencer une nouvelle campagne contre les tambours. Elle prétend que pendant les grandes manœuvres on a remarqué que le pas de l'infanterie s'était alourdi, depuis qu'on les avait rétabli. Nous avons remarqué, au contraire, que le pas était redevenu régulier et mieux cadencé. Elle a affirmé avec un aplomb inouï que la décision du général Billot, relative aux tambours, avait été désapprouvée par tous les officiers de l'armée. Nous affirmons le contraire. Enfin, elle annonce avec une vive satisfaction que, par suite de la libération de la classe, il n'en reste plus dans les régiments qu'un très-petit nombre. Cela est exact; mais elle ajoute qu'il sera impossible de reconstituer les batteries. Cela récontera quelques difficultés, nous le reconnaissons, mais on en suffira pour à peu près tout réparer. »

« La République française accuse le général Billot d'avoir agi avec précipitation, lorsqu'il a rétabli les tambours; c'est le général Farre, le ministre imposé par M. Gambetta, qui a agi avec précipitation en les supprimant. Elle comprend que le ministre actuel ne peut revenir sur sa décision, mais elle espère que la Chambre rejettera les dépenses qu'entraînera la mesure prise par lui, et que les tambours disparaîtront à tout jamais. »

« Malheureusement pour lui, le journal en question ignore que cette mesure n'a pas coûté un centime à l'Etat, puisque les caisses et les fourniments avaient été conservés dans les magasins. »

« Donc les tambours continueront à exister dans les régiments. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 16 octobre, M. Tréneau, capitaine de cavalerie hors cadres attaché à l'état-major du 5^e corps d'armée, est nommé à l'emploi de sous-directeur des études, professeur adjoint d'art militaire et de topographie à l'école d'application de cavalerie.

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^o EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^o édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^o édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairie des départements.

Partout, le Numéro : 25 centimes
LE MOINS CHER DES GRANDS JOURNAUX ILLUSTRÉS

LA RÉPUBLIQUE ILLUSTRÉE

16 pages dont 8 de gravures
FORMAT DU Monde Illustré et DE L'Illustration

ABONNEMENTS
Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr. 50

Primes gratuites splendides. — Pour un abonnement d'un an, ce journal donne gratuitement au choix : le Dictionnaire de Biographie générale, Nana Illustrée, de Zola ; le Voyage au pays des milliards, de Victor Tissot ; la Grande Lettre, d'Alexis Bouvier, etc., etc., volumes d'une valeur de six francs en librairie, ce qui met l'abonnement à huit francs, soit moins cher qu'un journal de huit pages, le Journal Illustré, par exemple.

Gravures de nos meilleurs artistes : Panonmaker, Baude, Tilly, André, Hauger, etc.
Dessins de S. Urrubietta Vierge, Scott, Chovin, Perruchot, etc.

Reproduction des chefs-d'œuvre de Part moderne et des meilleurs tableaux du Salon.
Chroniques et Nouvelles signées Aurélian Scholl, Charles Monselet, Catullo Mendes, Nadar, Eugène Chavette, E. Pourcello, P. Decourt, E. Ducrot, etc., etc.

Études scientifiques, Jeux, Sport, Beaux-Arts

Pour recevoir franco un numéro d'essai, envoyer 25 centimes en timbres-poste à l'Administration, 10, boulevard des Italiens, Paris.

Partout, le Numéro : 25 centimes

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.
MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnue supérieure pour leur solidité, leur incombustibilité, leur serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^o LERIDA-GROFFROY. Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

PAUL GODÉT, propriétaire-gérant.

Étude de M^o BRAC, notaire à Saumur.
A VENDRE
Au Petit-Puy, commune de Saumur,
MAISON D'AGREMENT
Avec jardins superposés,
Cave dans le roc.
Belle vue sur la Vallée.
Cette maison dépend de la succession Trabert.
S'adresser à M^o BRAC, notaire, place de la Bilange. (313)

Étude de M^o MÉHOUSAS, notaire à Saumur.
A VENDRE
UNE MAISON
Au bourg de Villoternier,
Composée de 4 chambres donnant sur la route, 2 chambres et cave en soubassement, cour et petit jardin derrière joignant le quai.
Cette maison est occupée par M. Boursier, débitant de tabac, et M. Perréau, chaisier.
S'adresser à M^o MÉHOUSAS, notaire.

A LOUER
DE SUITE,
UNE JOLIE
MAISON DE CAMPAGNE
Sur les bords de la Loire.
S'adresser, pour traiter, à M^o GAUTIER, notaire à Saumur. (307)

Étude de M^o GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).
VENTE DE MEUBLES
APRÈS DÉCÈS.
Les dimanche 29 octobre et jeudi 2 novembre 1882, et jours suivants,
A Brie, dans la maison autrefois occupée par feu Louis ROUGER, M^o GUIBERT, notaire à Oiron, vendra aux enchères les meubles et objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur ROUGER.
On pourra traiter à l'amiable avant la vente pour les bois de travail et les machines.
On paiera comptant, plus 5 0/0.
Pour tous autres renseignements et traiter, s'adresser audit M^o GUIBERT, notaire. (387)

Étude de M^o GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).
AVIS
Les créanciers de M. Louis ROUGER, en son vivant entrepreneur de battages à Brie, sont invités à se présenter, en l'étude de M^o GUIBERT, muni de leurs titres et comptes.

Études de M^o HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^o GUÉRIN, et de M^o CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Tours, 48.
A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Aux enchères publiques,
Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir,
En l'étude dudit M^o HILAIRE,
UNE FERME
Nommée FERTREUX
Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières ; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.
Sur la mise à prix de 90,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, auxdits M^o HILAIRE et CORDELET. (371)

A LOUER
PRÉSENTMENT
PORTION DE MAISON
Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,
Avec servitudes, belles caves et jardin.
S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (387)

A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISON
Fraichement restaurée,
Rue de la Grise, n^o 3.
S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n^o 2.

A VENDRE
OU A ARRENTER
UNE MAISON
Avec jardins.
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.
S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
UNE MAISON
Située rue d'Orléans, n^o 12.
S'adresser à M. GIRARD, libraire.

TRÈS-BON MAGASIN
A CÉDER
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
Dans de bonnes conditions
En totalité ou en partie
UNE JOLIE MAISON
Avec JARDIN
Située quai de Limoges, n^o 11.
S'adresser à M^o MÉHOUSAS, rue Beau-repaire. (349)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE PETITE PROPRIÉTÉ
Nommée le Petit-Epluchard,
Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.
Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.
S'adresser, pour visiter, aux locataires, et pour traiter, à M^o MESNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON BOURGEOISE
Avec caves, servitudes et jardin bien affranchi,
Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.
S'adresser à M. DUPONT, 52, rue Dacier. (565)

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. BOUFFIL, doreur, place du Marché-Noir, 3, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de transférer ses magasins et ateliers rue Saint-Jean, 44.

GLACES NUES AU TARIF DE S^oGOBAIN.
Assortiment de Chromos.

UNE DAME, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME Marié, muni de bonnes références, demande un emploi comme régisseur, comptable, surveillant dans une maison de commerce ou une usine.
S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE
Saumur
MIXTURE FERRON
Contre le Croup.

AVIS
M. SARGET-GIRAULT
Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**
Situés rue d'Orléans, à Saumur.
Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.
Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

CHANGEMENT DE DOMICILE
Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ
autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n^o 1 et 3, près la place Saint-Pierre.
M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE
Pour fêtes publiques et particulières.

DAVEAU, DOREUR
Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.
VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.
Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demander le Tarif.

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS
(2^e ÉDITION)
Un volume in-12, avec gravure.
Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.
Saumur, imprimerie de P. GODÉT.